



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. MICKLEFIELD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 235 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. MICKLEFIELD intervient.

M^{mes} LATHLIN et COX ainsi que MM. GERRARD et MARTIN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{mes} LATHLIN, COX et MARCELINO, M. GERRARD ainsi que N. FONTAINE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. MICHALESKI présente la proposition suivante :

Proposition n°9 : Proposition visant à exhorter le gouvernement fédéral à absorber le coût de la hausse des salaires au sein de la GRC

Attendu :

que le taux de criminalité ne cesse de croître au Canada en raison des politiques laxistes de la coalition libérale néo-démocrate en la matière;

que des municipalités paient désormais plus cher pour les services de la GRC étant donné que le gouvernement fédéral a négocié, sans même les consulter, une hausse considérable des salaires des membres de la GRC;

que cette hausse exerce des pressions supplémentaires sur les budgets déjà limités dont les municipalités disposent pour fournir des services aux Manitobains;

que l'Association des municipalités du Manitoba a indiqué que cette hausse de 23,7 % allait avoir des répercussions négatives sur les municipalités;

que la GRC joue un rôle essentiel pour assurer la sécurité dans les quartiers résidentiels;

que les néo-démocrates provinciaux et fédéraux ainsi que les libéraux fédéraux ont tenu des propos favorables à la réduction du financement des services de police;

que cette attitude nuit aux relations que les gouvernements entretiennent avec les responsables de l'application de la loi;

que le gouvernement fédéral a la capacité et les moyens de faire parvenir des fonds à ces municipalités afin qu'elles financent leurs forces policières locales;

que les députés à l'Assemblée devraient s'entendre sur la nécessité d'augmenter — et non de réduire — le financement des services de police afin de lutter de manière adéquate contre la hausse de la criminalité qu'ont entraînée les politiques laxistes des néo-démocrates et des libéraux en matière de criminalité partout au Canada,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à financer de manière adéquate et juste la GRC et la hausse salariale qu'il a négociée plutôt que de faire porter ce fardeau aux municipalités de la province.

Il s'élève un débat.

M. MICHALESKI intervient.

M^{me} NAYLOR, M. SCHULER, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. WIEBE et ISLEIFSON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} NAYLOR, MM. SCHULER et WIEBE ainsi que M^{me} LAMOUREUX interviennent. M. SANDHU exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le rapport annuel sur les enquêtes médico-légales prévu au paragraphe 43(1) de la *Loi sur les enquêtes médico-légales* pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

(Document parlementaire n° 52)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre GUILLEMARD, U. ASAGWARA, MM. BUSHIE et LAMONT ainsi que M^{me} la ministre SQUIRES font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les municipalités afin de créer un programme incitatif provincial — notamment sous la forme d'un remboursement de taxe — qui encouragerait les particuliers et les chefs d'entreprise à acheter des systèmes de sécurité homologués.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à modifier les conditions d'admissibilité aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées pour que ces conditions reposent sur les besoins des personnes ayant des handicaps spécifiques ou non spécifiques, notamment des handicaps multiples ou touchant des fonctions exécutives, et non seulement sur leur QI.

Conformément au paragraphe 34(11) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à reconnaître l'importance du rôle que jouent les parents de famille d'accueil dans les collectivités du Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. le ministre GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le ministre GOERTZEN intervient.

M. WIEBE et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE, M^{me} LAMOUREUX, N. FONTAINE et M^{me} NAYLOR interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* GORDON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 17 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act (2)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* GORDON intervient.

U. ASAGWARA et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

U. ASAGWARA, M^{me} MARCELINO et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 58 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger